



Biens personnels dans maison bien propre de mon épouse

Par Alain89

Bonjour,

Je suis marié sous le régime de la communauté réduite aux acquêts.

La maison appartient en bien propre à mon épouse.

Dans cette maison j'ai entreposé des biens (armoire, bureau, papiers de famille...) qui m'appartenaient avant mon mariage.

Comment prouver que ces biens sont mes biens propres et pas ceux de mon épouse ou de la communauté ?

Est-il vrai que tous les meubles situés dans une maison bien propre sont présumés appartenir au propriétaire du bien immobilier ?

MERCI